

Projet éolien de Chazelles

Lettre d'information #3

Septembre 2024

Le mot du chef de projet

Les études relatives au projet éolien de Chazelles arrivent à leur fin ! Depuis la fin d'année dernière, j'ai repris le suivi du développement du projet et j'assurerai son dépôt en 2025. L'implantation définitive du projet a été définie, prenant en compte les différents enjeux techniques (vent, foncier, paysage, environnement, etc.).

Cette lettre est l'occasion de vous présenter cette implantation, ainsi que les mesures mises en place autour du projet.

Continuez de suivre les actualités du projet sur le site internet dédié : chazelles.projet-eolien.com.

Bonne lecture !



Guillermo Servin
Chef de projets
RWE Renewables France
guillermo.servin@rwe.com



3
éoliennes

Les éoliennes seront de hauteur
185 m en bout de pale.



19,8
MW

La puissance unitaire des éoliennes
est d'environ 6,6 MW.



6 500
foyers

Seront fournis annuellement en
électricité (données CRE et ADEME).



Vue depuis Frouges

Retour sur les études réalisées

L'état initial naturaliste

Avifaune (oiseaux)

Pendant un an, les écologues ont fait environ trente sorties d'observation durant un cycle biologique complet (migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage). En termes d'enjeux, le Milan royal présente un enjeu très fort, l'espèce ne niche pas dans la ZIP mais l'utilise quotidiennement en tant que territoire de chasse. Trois autres espèces présentent un enjeu fort : en transit/alimentation, le Circaète Jean-le-Blanc et l'Aigle botté ; pour sa nidification, la Pie-grièche écorcheur

Chiroptères (chauves-souris)

Au travers de plusieurs expertises, dont la mise en place de micros sur le mât de mesure, les inventaires traduisent que le nord de la zone a une activité importante et que certaines zones représentent des gîtes potentiels. Ces enjeux nous ont conduit à éviter l'implantation des éoliennes sur ces zones. Les enjeux principaux correspondent aux périodes de mise-bas et de transit automnal en raison de l'activité de la Grande Noctule.

Flore

Parmi les espèces de flore observées dans l'aire d'étude, il existe 2 espèces protégées au niveau national et 13 espèces qui présentent des statuts de conservation défavorables ou des indices de rareté. L'implantation finale a tenu compte de ces emplacements afin de les éviter.



Grande Noctule

© Popa-Lisseanu



Anacamptis coriophora

© R.M. Bateman



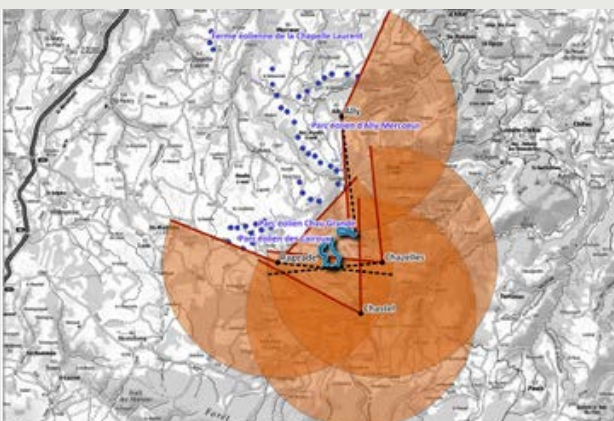
Milan Royal

© Noel Reynolds

L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Inddigo. Elle analyse d'abord l'état initial dans lequel s'inscrit le projet. Le bureau d'études Inddigo conclut ainsi, pour le projet éolien de Chazelles, que :

- Le projet éolien aura des effets très faibles sur la réduction des espaces de respiration (cf. la carte du contexte éolien ci-dessous) ;
- Il n'y a pas de risque d'encerclement ou de saturation pour les hameaux alentours.



Carte du contexte éolien

Zoom sur les photomontages

Des photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) ont été réalisés depuis des points de vue notoires, afin d'estimer la visibilité du parc. Ces photomontages et leur analyse entrent en compte dans le choix de l'implantation finale, et permettent d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact visuel.



La trame d'implantation du projet

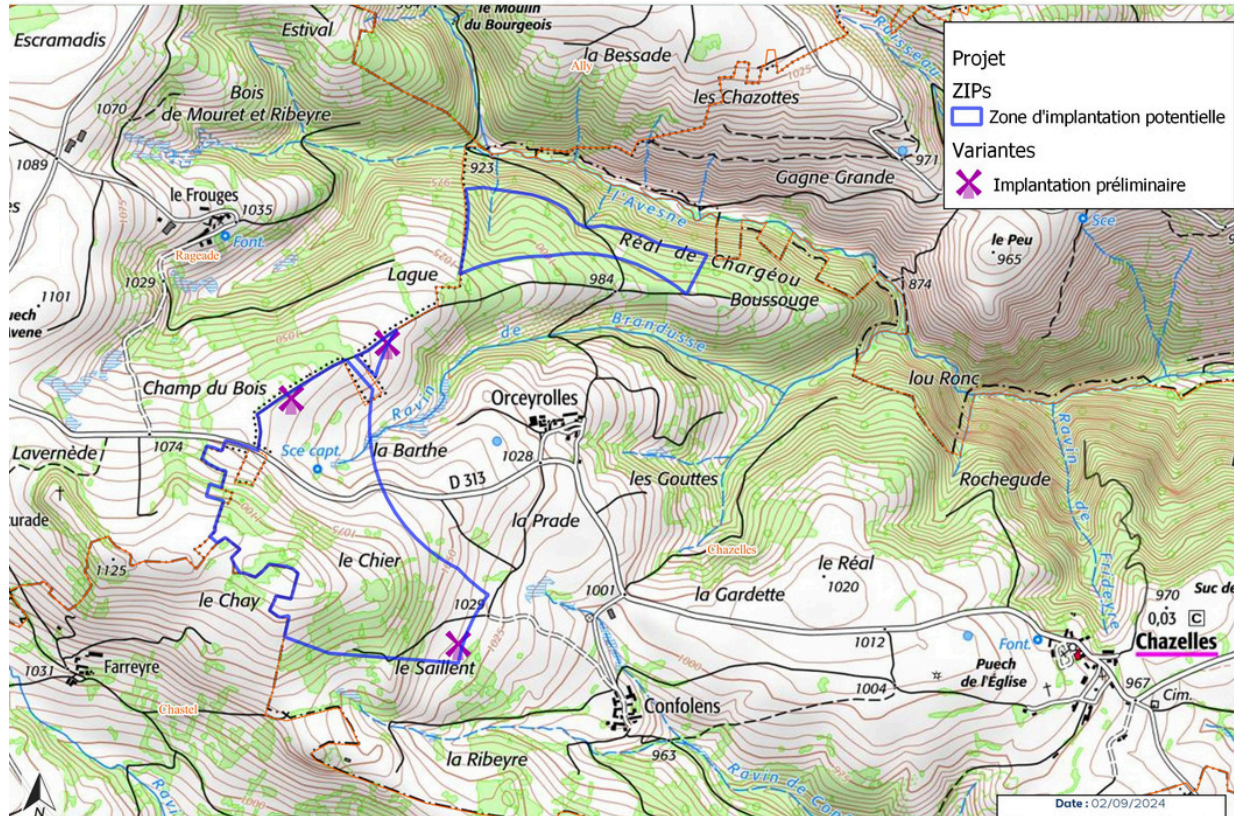
L'implantation définitive

L'implantation sera de 3 éoliennes de 185 mètres de hauteur maximale en bout de pale, chacune d'une puissance de 6,6 MW. Elle répond à différentes contraintes techniques, notamment :

- éloignement de 500 mètres aux habitations les plus proches (hameau d'Orceyrolles)
- la zone d'entraînement militaire
- les enjeux environnementaux et paysagers présentés sur la page ci-contre

PROJET EOLIEN DE CHAZELLES

RWE



Depuis la D313 à l'ouest de Chazelles



Depuis Couberturade

Les retombées pour votre territoire

La mise en place de mesures pour les riverains

Non réglementaires, ces “mesures d'accompagnement” ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants de la commune de Chazelles. Elles seront mises en place volontairement par RWE si le parc est construit.

Vous avez voté !

Lors de la permanence d'information du 25 juin dernier, les participants ont pu voter entre plusieurs mesures proposées par le conseil municipal. Les mesures retenues à la majorité des votes exprimés sont :



Rénovation des chemins (8 votes)

Avec l'installation du parc éolien, RWE subventionnera les travaux de rénovation des chemins communaux.



Aide aux particuliers (7 votes)

Il s'agit de la subvention de travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie ou les énergies renouvelables, à destination des habitants de Chazelles (panneaux solaires en toiture, travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur, achat d'un vélo électrique...)



© ODT Côte de Granit Rose

Végétalisation du cimetière (7 votes)

RWE propose, en coordination avec la mairie de Chazelles, d'aménager une zone végétalisée autour du cimetière. Cette mesure améliorant le cadre de vie sera également favorable à la biodiversité.

Le versement annuel de recettes fiscales

Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée en juin 2024 sur la base des dispositions fiscales de 2024 pour 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 6.6 MW ou de 19.8 MW :

Collectivités	Retombées fiscales 3 éolienne de 6.6 MW
Commune de Chazelles	38 700 €
Communauté de communes Hautes Terres Communauté	84 800 €
Département du Cantal	42 900 €